

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 AOÛT 2015

**Présents** : M.Santamarta, maire ; Mme Cayre, M. Foltz, Mme Daubet, M. Roques, M. Bouquié, Mme Arquey, M. Gil, Mme Verger, Mme Vergnes, M. Ruebenthaler, Mme Saudrais, M. Sune, Mme Szymanski, Mme Fournier-Bourgeade, Mme Laval, M. Gouygoux, M. Verdier.

**Absent excusé** : M. Tesseyre donnant procuration à M. Santamarta, Maire

Séance ouverte à 20h30.

M.Gouygoux demande que les points 7 et 8 de l'ordre du jour soient votés à bulletin secret, ce qui était prévu par M. le Maire, donc accepté.

1. **Approbation du P.V** de la séance précédente du 25/06/2015 à l'unanimité.

2. **Désignation du secrétaire de séance** : Mme Cayre et M. Verdier secrétaire-adjoint, qui annonce qu'il enregistrera la séance.

3. **Approbation du rapport annuel du maire pour le service d'assainissement** :

Les conseillers ont pris connaissance du rapport. La société Saur est responsable du fonctionnement et de l'entretien des ouvrages, ainsi que de la permanence du service. Les volumes facturés ont augmenté de 8.99 % depuis 2013. Le nombre d'abonnés est de 565 en 2014 (+ 6.40 %). Le prix du service comprend une partie fixe et un prix au m<sup>3</sup> consommé, soit en moyenne 2.49 € /m<sup>3</sup> pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> (+ 36.57 % par rapport à 2014). Sur ce montant, 36% vont à la Saur, 45 % à la commune, 19 % sont des taxes).

Vote : pour : 19

4. **Subventions aux associations** :

M. le Maire donne la parole à M. Verdier, président de la commission des Finances.

Les membres de la commission se sont réunis et ont attribué les subventions aux associations qui en ont fait la demande et qui ont présenté leur rapport moral et financier. 2 n'ont pas encore réuni leur AG car elles se renouvellent après la rentrée scolaire. Les montants ont été reconduits à l'identique de 2014 sauf lorsqu'il s'agissait de subventions liées à des événements exceptionnels. 2 subventions exceptionnelles ont été attribuées :

A l'association des chemins pédestres : 1500 € pour des achats de matériel, sachant qu'un montant identique devrait être pris en charge par le Syndicat Martel-Montvalent

A Balladin'Art : 900 € (organise le festival de rues lié aux journées du patrimoine à Martel le 19 et 20 septembre).

M le Maire déplore que le budget communal ne permette pas de donner davantage aux associations.

M. Verdier fait remarquer que les associations souhaitent recevoir ces subventions plus tôt. La commission des Finances suggère que les montants individuels soient votés lors du vote du budget, à charge pour les présidents d'associations de transmettre leurs rapports et leurs demandes avant la fin février.

Mme Fournier-Bourgeade interroge à propos de la subvention de 200€ accordée à l'association Cyclo Causse Vallée 46. M. Ruebenthaler précise que celle-ci doit organiser une importante manifestation à Martel en 2016 avec une réservation du VVF.

5. **Résultats de la consultation pour les ramassages scolaires** :

La consultation pour ce transport des élèves des trajets secondaires a accordé ce service à la société Arcoutel.

6. **Avancement de personnel communal**.

La commission paritaire a proposé l'avancement de M. Grandjean au grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe. Le Conseil municipal entérine cette décision.

7. **Avis sur le projet routier T3** :

M. le Maire présente cet avis comme nécessaire. Pour lui, les maires les plus concernés par ce projet n'ont pas été consultés à la hauteur de l'impact de cette réalisation sur leurs communes. Le Conseil Départemental a fait peu de cas de leur avis, et il reste encore des points qui ne sont pas abordés

clairement dans la présentation de ce tracé, en particulier la jonction entre le rond-point du Feyri et la RD 803 qui n'est pas prévue.

Lecture est donnée de cette proposition d'avis du conseil municipal.

M. Gouygoux trouve que cet avis n'est qu'à moitié justifié, et que l'enquête est passée, qu'il faut en attendre les conclusions.

La proposition est donc soumise au vote à bulletin secret :

Pour l'adoption de cet avis : 16

Contre : 3

#### **8. Désignation des membres du SMGSUxellodunum :**

Suite à la délibération prise le 6 mai 2015, le conseil municipal doit désigner 2 nouveaux délégués.

M. le Maire rappelle la situation et les raisons qui ont conduit à cette délibération, et le fait que M. Verdier a saisi le Tribunal Administratif pour la contester. M. le Maire rappelle la volonté de la commune de ne plus faire partie de ce syndicat, et que le rôle des nouveaux délégués sera d'en préparer la sortie. Il présente sa candidature, ainsi que celle de M. Foltz.

M. Verdier présente lui aussi sa candidature, répète qu'il est attaché à ce syndicat, et répondant à la question de M. Gil, affirme qu'il fera ce que le maire lui demandera, à savoir sortir la commune de ce syndicat. Il précise que « les membres du syndicat qui l'ont accompagné dans le projet d'ouverture apprécieraient son retour, et que sa désignation mettrait fin à des hostilités néfastes à la bonne entente, et serait un bon moyen de mettre un terme à ce débat qui ne sert pas Martel ».

Vote à bulletin secret : (3 candidats : M. le Maire, M. Foltz, M. Verdier)

M. Santamarta : 14 voix

M. Foltz : 15 voix

M. Verdier : 1 voix

Mme Cayre : 1 voix

Abstentions : 3

#### **9. Autorisation donnée au maire d'ester en justice.**

Cette autorisation a été donnée au maire le au cours de la séance du 7 avril 2014.

Pour M. le Maire, ce nouveau vote est l'occasion de montrer qu'il va devoir consacrer du temps et de l'argent de la commune pour une cause qui ne sert pas les intérêts de Martel.

Vote : pour : 18

Abstention : 1 (M. Verdier)

#### **10. Informations diverses :**

- La maison « Simon » : 1 proposition ferme d'achat a été déposée à la mairie. Cependant, M. Verdier, président de la commission des Finances, rapporte que la commission a décidé de recontacter Lot Habitat et de fixer au 11 septembre 2015 la date limite de dépôt des propositions d'achat.
- La commune a reçu de M. Robert Soulier, garagiste, la proposition d'acheter le camion immobilisé dans la cour des Cordeliers, pour les pièces détachées. Il procèdera à son enlèvement pour la somme de 400 €. Le conseil approuve cette proposition.
- Le conseil approuve les tarifs de sorties de l'ALSH du mois de septembre.
- Le conseil approuve la modification de destinataire du paiement qui sera destiné à Quercy Ingénierie (pour la RD803) à la place de son sous-traitant Prima Ingénierie.
- L'INSEE a rendu son rapport après le recensement, et a compté 1608 habitants, soit 51 de moins qu'en 2010.

M le Maire invite les conseillers à s'exprimer.

- M. Roques fait un rapide point sur la Rue Droite. Une prochaine réunion fera le bilan et tracera quelques perspectives pour 2016.

- M. le Maire lit le courrier adressé par Mme Daubet pour évoquer les problèmes liés à la fête. Cette question récurrente méritera un travail de la commission Développement économique.
- M. Foltz présente un résumé de l'activité estivale, avec un nombre important de manifestations très diverses, et une attractivité en hausse pour Martel.
- Mme Daubet : le marché gourmand a été un succès, avec plus de 800 repas servis. Le prochain aura lieu avec le festival BalldinArt le samedi 19 septembre.
- M. le Maire fait part de la volonté des artisans d'art qui exposent actuellement d'offrir à Martel une sculpture qu'ils réaliseront sur place. Appel est lancé pour lui trouver la meilleure place, sachant qu'on ne pourra pas la déplacer facilement.
- M.le Maire fait part de son agenda, avec la venue de Mme la Préfète le 20 septembre pour le festival et les Journées du Patrimoine. Le 31 août, il se rendra à la sous-préfecture pour une renégociation des prêts engagés par la commune.
- Mme Vergnes informe des démarches entreprises par la commune suite à des rejets atmosphériques importants de l'usine Solev.
- M. Gouygoux à propos du dernier « Martel Info » consacré au budget : il pense que ces données chiffrées, en particulier les ratios, ne peuvent pas être comprises facilement par les martelais. Il y a relevé des erreurs sur lesquelles il va chercher plus de précisions. Mme Cayre lui répond qu'elle tient ses chiffres de la trésorerie de Martel et de la Direction Départementale des Finances Publiques et qu'elle les a soumis aux services de la mairie avant publication.
- Mme Fournier- Bourgeade, s'exprimant en tant que Conseillère Départementale, déplore l'absence de M. le Maire à la venue du président du Département, M. Rigal, et du Colonel Tachet des Combes, directeur départemental du SDIS, à la caserne de Martel. M le Maire répond qu'il a eu des problèmes de messagerie mal paramétrée et que les informations ou invitations qui ne lui étaient envoyées que par mail ne lui sont pas parvenues en mai et juin. Il s'est adressé au Colonel Tachet des Combes et à M. Rigal pour leur faire part de ses regrets et leur présenter ses excuses.

Fin du conseil à 22h20.